PONT-L'ABBÉ
Pont-'n-Abad

C.C.A.S.

LIVRET D' ACCUEIL

Résidence

des Camélias

CHARTE DES DROITS ET DES LIBERTÉS*

- Principe de non-discrimination
- Droit à une prise en charge ou à un accompagnement adapté
- Droit à l'information
- Principe du libre choix, du consentement éclairé et de la participation de la personne dans le respect des dispositions légales, des décisions de justice ou des mesures de protection judiciaire
- Droit à la renonciation
- Droit au respect des liens familiaux
- Droit à la protection
- Droit à l'autonomie
- Principe de prévention et de soutien
- Droit à l'exercice des droits civiques attribués à la personne accueillie
- Droit à la pratique religieuse
- Respect de la dignité de la personne et de son intimité

---

* Ministère de la famille et des personnes handicapées
Arrêté du 8 septembre 2003 relatif à la charte des droits et libertés de la personne accueillie mentionnée à l'article L.311-4 du code de l'action sociale et des familles

Madame, Monsieur,

Nous sommes heureux de vous accueillir au sein de la Résidence des Camélias

Ce livret d'accueil a été réalisé pour vous permettre de faire connaissance avec notre résidence et répondre au mieux à vos questions et à vos préoccupations.

Le Président du CCAS, Monsieur Stéphane LE DOARÉ,
Maire de Pont-l'Abbé
La vice-présidente, Madame Viviane GUEGUEN
Les membres du Conseil d'administration,
La Directrice, Madame Aline BUREL,
Les membres du Conseil de la Vie Sociale,
Le Personnel et les Résidents
Vous souhaitent une bonne lecture

PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

Foyer Logement à son ouverture en 1980, la Résidence des Camélias, devenue EHPAD (établissement hébergeant des personnes âgées dépendantes) le 1er juillet 2006 est gérée par le Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Pont-l'Abbé.

La résidence accueille des personnes âgées de plus de 60 ans valides ou en perte d'autonomie, mais aussi des personnes de moins de 60 ans bénéficiant d'une dérogation du Conseil Départemental.

L'établissement est habilité à percevoir l'aide sociale, l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (A.P.A) et l'allocation personnalisée au logement.

Les bâtiments ont été entièrement restructurés. Les derniers travaux ont été réceptionnés en juillet 2021. L'établissement dispose de 86 logements d'hébergement permanent dont une unité de vie protégée.

Sa localisation

Située au plein cœur de la ville de Pont l'Abbé, à proximité des commerces, la résidence bénéficie aussi du cadre agréable du jardin aménagé des camélias.
Le plan d'accès se trouve en dernière page.

Le bâtiment : La résidence comprend 5 unités de vie

- Au rez-de-chaussée « Le chemin du halage » accueille les personnes présentant des troubles de l'orientation.

Sont également situés au RDC, les services administratifs, le pôle soins (infirmerie, bureau médical…), la salle de restaurant, la cafétéria, le salon de coiffure.

Au 1er étage : le Bois Saint Laurent et l'Allée de Kernuz

- Au 2ème étage : l'Anse Pouldon et l'Ile Chevalier

Des salons, terrasses et jardins d'hiver sont à votre disposition à chaque étage.

Les logements

Entièrement adaptées aux personnes à mobilité réduite, les chambres disposent d'un cabinet de toilette avec WC et douche privatifs. Elles sont équipées d'un lit médicalisé, de prises téléphoniques, télévision et RJ45 et d'un appel malade.

L'aménagement de votre logement se fera en cohérence avec votre état de santé. Les équipements électriques que vous fournirez devront être conformes aux normes en vigueur (téléviseur…).

VOTRE ADMISSION

Une commission d'admission est chargée d'étudier les dossiers d'inscription et de vérifier votre consentement. Une rencontre est ensuite organisée avec l'infirmier(ère) et/ou le médecin coordonnateur et/ou la psychologue puis avec l'équipe administrative.

Le contrat de séjour et le règlement de fonctionnement vous seront remis lors de votre visite. Ces documents décrivent l'organisation de la résidence et précisent vos droits et vos obligations et celles de l'établissement. Il vous sera également demandé de fournir divers documents administratifs et médicaux pour compléter votre dossier administratif et votre dossier de soins.

VOTRE SEJOUR

Les repas

Les repas sont préparés par les cuisiniers de l'établissement et tiennent compte des régimes alimentaires. Ils sont servis en salle de restaurant sauf contre-indications médicales qui justifient un service en chambre. Les horaires des repas sont les suivants :

- Le déjeuner à 12h
- Le goûter à 16h
- Le diner à 18h30

Le petit déjeuner est servi dans la salle à manger de votre étage ou dans votre chambre, en fonction de votre état de santé.

Des repas à thème, repas crêpes, barbecues, raclettes… sont organisées régulièrement.

Vous pouvez inviter des proches à déjeuner, sous réserve de prévenir le secrétariat au moins 48 heures à l'avance. Les tarifs des repas invités sont affichés dans l'établissement.

L'entretien du logement

L'équipe d'hébergement assure l'entretien des logements en fonction de vos besoins et un agent technique se charge des petites réparations.

Le linge

Le détail du trousseau est précisé dans le dossier d'admission. Il devra être renouvelé tout au long du séjour et être marqué nominativement. Sur demande, l'établissement peut en assurer le marquage.

L'entretien du linge personnel est pris en charge soit par votre famille soit par la lingère de l'établissement (sauf linge fragile).

Le linge hôtelier (draps, taies d'oreiller, alèses, torchons, serviettes …) est fourni et entretenu par un prestataire extérieur.

Le courrier

Le courrier est distribué et relevé chaque jour ouvrable dans les boites prévues à cet effet. La presse locale peut également vous être livrée chaque matin.

Le téléphone

Sur demande et moyennant facturation, l'établissement peut vous fournir l'accès à une ligne téléphonique et à internet.

Le salon de coiffure :

Des professionnels sont à votre disposition sur rendez-vous, à prendre à l'accueil, ou auprès de professionnel. Cette prestation est à votre charge.

Votre vie sociale

L'établissement apporte un soin particulier au projet de vie pour dynamiser le quotidien tout en respectant les désirs de chacun. Un agent « référent » est désigné lors de votre entrée pour vous accompagner tout au long de votre séjour.

Vos proches peuvent venir vous rendre visite tous les jours. Les visites sont à privilégier de 11 heures à 18 heures et en dehors des heures des repas.

Le conseil de la vie sociale

Composé de représentants des résidents, des familles, du personnel et des élus, il donne son avis et peut faire des propositions sur toutes questions intéressant le fonctionnement de l'établissement. Une boite aux lettres installée dans le hall vous permet de communiquer avec les membres de ce conseil.

Les animations

Tout au long de l'année de nombreuses activités sont proposées aux résidents qui le souhaitent. Un journal est distribué chaque mois. Il présente le programme d'animations et diverses informations sur la vie de l'établissement.

Des sorties sont également organisées en minibus adapté aux personnes à mobilité réduite, appartenant à la Résidence.

Les bénévoles de l'association « les amis de la résidence » participent à ce programme d'animations.

Le culte

Sur votre demande vous pouvez recevoir la visite du ministre du culte de votre choix. Une lecture de prières ainsi qu'une messe sont proposées une fois par mois.

Votre santé

Les soins infirmiers, d'hygiène et de nursing sont assurés par l'équipe soignante de la résidence (infirmières et auxiliaires de soins), encadrée par l'infirmier(ère) coordinatrice et le médecin coordinateur. Une psychologue complète l'équipe soignante.

Votre médecin traitant reste votre interlocuteur privilégié en matière de santé et vous conservez le libre choix des autres professionnels de santé (spécialistes, pharmacies, kinésithérapeutes, podologue, ambulances…). Ces frais sont à votre charge ainsi que les dépenses liées aux examens de laboratoire, de radiologie et aux transports et remboursables par l'assurance maladie. Si vous le décidez, vos médicaments peuvent être distribués par l'équipe soignante.

Vous bénéficiez d'une surveillance continue grâce à un système d'appel malade et à la présence de personnel 24h/24.

Les tarifs

Ils sont fixés annuellement par le Conseil Départemental sur proposition du Conseil d'Administration. Ils comprennent le tarif d'hébergement auquel s'ajoute le ticket modérateur dépendance. L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) est versée directement à l'établissement (pour les résidents du département).

Vos principaux interlocuteurs

Vous aurez certainement besoin de réponses et d'éclaircissements sur certains points.
N'hésitez pas à venir nous rencontrer pour en parler.

- Aline BUREL, directrice
- Anne CRUCHANT, médecin coordonnateur
- Céline QUERO, infirmière coordonnatrice
- Laure SAUVE, psychologue
- Sophie LE CAP et Sabrina TOLEN, chargées de l'accueil et de la gestion administrative
- Annaïg LOUVEL, animatrice
- Ronan LE COZANNET, responsable technique

Les membres du conseil de la vie sociale :

- Président : Jean BERTANI, résident
- Vice Présidente : Françoise LE DREN, représentante des familles
- Membre : Marie Thérèse HASCOET, résidente
- Yannick LAMBERT et Sylvie CHEZAUD, représentants des familles
- Annaïg LOUVEL et Pascale STRUILLOU, représentantes du personnel

L'accueil est à votre disposition
du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h30
et le samedi
de 8h30 à 12h30

ehpadcamelias@ccas-pontlabbe.fr

RESIDENCE DES CAMELIAS

9 rue Arnoult
29120 PONT L'ABBE

Tél. 02.98.87.23.55
Fax : 02.98.66.10.19